Villemomble

LA VILLE PROPOSE DES SALLES MUNICIPALES À LA LOCATION

1 SALLE CHATRIAN N°2 — LOCATION DE 9H À 2H *

Capacité :
55 personnes, salle avec office, 66 m², située au 1er étage.

Tarif :
445 € la journée,
222,50 € la demi-journée (durée inférieure ou égale à 6 heures).

Matériel disponible :
9 tables 1,80 X 0,80 m, 55 chaises.
Dans l'office : 1 armoire réfrigérée, 1 cuisinière, 1 évier, 1 four micro-ondes, 1 lave-vaisselle (2 bacs), 1 chariot, 1 table.

2 SALLE CHATRIAN N°3 SE LOUE UNIQUEMENT EN COMPLÉMENT DE LA SALLE CHATRIAN N°2

Capacité :
25 personnes, 26 m², située au 1er étage

Tarif :
220 € la journée;
110 € la demi-journée (durée inférieure ou égale à 6 heures).

Matériel disponible :
4 tables 1,80 X 0,80 m, 25 chaises.

3 SALLE CHATRIAN N°4 — LOCATION DE 9H À 2H *

Capacité :
40 personnes, 51 m², située au 1er étage.

Tarif :
277 € la journée;
138,50 € la demi-journée (durée inférieure ou égale à 6 heures).

Matériel disponible :
7 tables 1,80 X 0,80 m, 40 chaises.

4 SALLE JEAN MERMOZ — LOCATION DE 9H À 23H

Capacité :
100 personnes, salle avec office, 120 m².

Tarif :
518 € la journée
259 € la demi-journée (durée inférieure ou égale à 6 heures).

Matériel disponible :
7 tables 1,80 X 0,80 m, 6 tables rondes Ø 1,60 m, 36 chaises; 64 fauteuils, 2 porte cintres roulants.
Dans l'office :
1 réfrigérateur, 1 cuisinière avec plaques électriques et four, 1 four micro-ondes, 1 table roulante.

5 SALLE ERCKMANN — LOCATION DE 9H À 2H *

Capacité :
70 personnes, salle avec office, 105 m², située au rez-de-chaussée.

Tarif :
618 € la journée,
309 € la demi-journée (durée inférieure ou égale à 6 heures)

Matériel disponible :
8 tables rondes Ø 1,60 m, 4 tables 1,80 m X 0,80 m, 70 chaises.
Dans l'office :
1 armoire réfrigérée, 1 cuisinière, 1 évier, 1 four micro-ondes, 1 chariot, 1 table.

* Il s'agit de l'heure à laquelle les clés doivent être remises.
Il faut donc prévoir le nettoyage et le rangement de la salle en amont.

Villemomble offre une exclusivité à ses habitants : la location de quatre salles municipales situées en centre-ville, au sein de la médiathèque (sise 118 Grande Rue) et donnant sur le parc Jean Mermoz.

La location des salles, ainsi que leurs offices, est réservée aux Villemomblois, aux syndicats de copropriétaires, aux agents municipaux, aux agents de l'Office public de l'habitat (OPH) de Villemomble, aux agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi qu'aux associations villemombloises.
Les horaires incluent le temps de préparation de la salle ainsi que son nettoyage qui est à la charge du locataire.
La demande de location doit être formulée un mois à l'avance sur l'Espace Citoyens, depuis le site internet de la Ville villemomble.fr.

Les pièces suivantes à fournir sont :
→ Un justificatif de domicile
→ Une attestation de responsabilité civile et locative précisant le lieu de location ainsi que le jour et les horaires d'utilisation de la salle;

N.B : Par voie de délibération en Conseil Municipal du 09 mars 2023, les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 01 septembre 2023.

Les tarifs sont fixés en fonction de la surface de la salle (capacité d'accueil de 40 à 120 personnes maximum) et du temps de location (de la demi-journée à la journée complète).
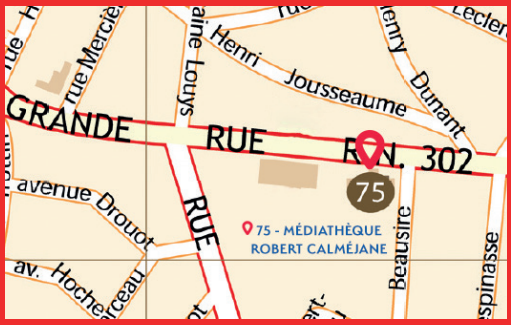
ATTENTION :
Les salles ne sont pas proposées à location les jours fériés ainsi que le 24 et 31 décembre. Elles peuvent être fermées sur réquisition de Monsieur le Maire certains jours de l'année.